



10

# LAC DE L'AGNEL

## Au départ de Castérino (1 550 m)



Cet itinéraire vous conduira jusqu'au lac de l'Agnel, l'un des plus étendus des Alpes-Maritimes. Source d'énergie renouvelable et réserve d'eau nichée au cœur d'un cirque glaciaire entouré des cimes de Scandaillière, de Vernasque et de l'Agnel, le lac constitue un lieu propice à la détente et à la pêche. Se rendre au lac de l'Agnel, c'est découvrir au gré de la randonnée des paysages variés de prairies, forêts, lacs et rivières dans une ambiance de très haute montagne. L'attrait touristique de ces lieux, jadis recouverts de glaciers ne manquera pas de vous séduire et vous donnera certainement de nouvelles idées de randonnée.

### Itinéraire

De Castérino, rejoindre par la route l'entrée du Parc national du Mercantour (1 719 m - b.394). Remonter la piste caillouteuse qui domine le torrent de Valmasque jusqu'à la balise 393. Quitter la piste et descendre le sentier à droite pour traverser le torrent sur la passerelle. Prendre à droite juste après et commencer à remonter en rive gauche du vallon de l'Agnel, au milieu d'un beau mélézin et de prairies. Le sentier file vers l'ouest à mi-pente et contourne la pointe de Valmasque (2 204 m) qui peut abriter quelques beaux ongulés. Poursuivre l'ascension sur le sentier qui serpente le long d'une magnifique cascade aux eaux bondissantes ; le tracé en lacets très serrés permet de franchir la partie supérieure



du verrou rocheux, puis le sentier devient presque plat jusqu'au magnifique lac de l'Agnel (2 421 m) dominé au nord par quelques-unes des plus belles cimes de la haute Roya.

Retour par le même itinéraire.

### Caractéristiques de la randonnée

Dénivelée : +720 mètres / -720 mètres

Durée : 6 heures AR

Distance : 10 km

Difficulté : Sportive

Période conseillée : Juin à Septembre

Règlementation : Parc national du Mercantour





# INFORMATIONS & AVERTISSEMENTS

## Signalétique, cartographie et balisage

Présente aux départs des itinéraires, aux bifurcations et aux cols, la signalétique départementale en bois gravé, facilement



reconnaissable, équipé l'ensemble des itinéraires pédestres inscrits au PDIPR. Chaque poteau porte un numéro de référence que l'on pourra aisément retrouver sur la carte IGN TOP 25 du secteur, complément indispensable du descriptif de chaque itinéraire, qui permet une orientation de terrain précise, l'analyse des principaux paramètres du circuit (pente, dénivelée, abris...) et en cas de

problème, de trouver le chemin ou la route à emprunter pour gagner le village le plus proche.

Les rectangles de peinture jaune (chemin de petite randonnée) ou blanche et rouge (chemin de grande randonnée) balisent les itinéraires entre les poteaux indicateurs.



## Pastoralisme

Pour protéger leurs troupeaux contre les attaques de prédateurs, les éleveurs et bergers sont amenés à utiliser des chiens de protection pour dissuader tout intrus de s'approcher du troupeau.

Vous pouvez être amené à rencontrer un ou plusieurs chiens de protection : contournez largement le troupeau, évitez de le traverser, face au chien arrêtez-vous, restez calme, ne le menacez pas, ne le caressez pas, et si vous avez votre chien de compagnie, ne le prenez jamais dans les bras.

**Dans tous les cas, quand vous voyez un troupeau, gardez vos distances !**



## Parc national du Mercantour

En zone cœur du Parc national du Mercantour, une signalétique directionnelle sur panneaux jaunes remplace le fléchage en bois gravé. Prenez soin de vous renseigner sur la réglementation spécifique appliquée dans cet espace protégé.

## Consignes de sécurité

Les randonnées qui vous sont proposées se déroulent dans un milieu naturel de montagne soumis aux aléas climatiques. Chaque usager évolue dans cet environnement en fonction de ses capacités, sous sa propre responsabilité, en connaissance des risques encourus liés au milieu ou à l'activité et doit prendre les précautions nécessaires pour une pratique en toute sécurité. Les descriptifs donnés à titre d'information et ne dispensent pas de faire preuve de vigilance et de bon sens et d'adapter votre comportement aux circonstances effectivement rencontrées sur le terrain.

**Encadrement :** n'hésitez pas à faire appel à un professionnel qui saura vous guider, vous former et vous faire découvrir les joies de la rando en toute sécurité. Accédez aux coordonnées des professionnels de l'activité en vous adressant à la mairie ou à l'Office de Tourisme le plus proche.

**Recommandations de pratique :** un équipement adapté au parcours, des conditions météorologiques vérifiées avant le départ, constituent des facteurs importants de confort et de sécurité.

**Pour alerter les secours, composez le 112.**

**Attention !** En fonction de la couverture GSM, le recours au téléphone portable ne peut être systématique.